

Motion pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Préambule

Le centre historique de la Ville de Pully, soit essentiellement la Rue de la Poste et la Grand'Rue constituaient une entité jusqu'au début des années 1950, et tous les vieux Pulliérans s'en rappellent.

Or, aujourd'hui, cette zone s'est transformée en route de transit supportant fréquemment plus de 15.000 véhicules à moteurs par jours. Soit aux heures de pointes, un véhicule toute les 2 secondes ! Enlevant bien entendu toute convivialité à ce Centre.

Preuve à l'appui est l'étude de circulation que je viens d'effectuer et que vous pouvez toutes et tous refaire et dont les conclusions essentielles sont les suivantes :

Environ les $\frac{3}{4}$ de la circulation de transit se déroule dans le sens Ouest-Est et Ouest-Nord (Lausanne-périphérie) sur la Rue de la Poste, et ceci est TRES IMPORTANT, quelques soit les heures de la journée. On peut donc en déduire immédiatement que la Rue de la Poste à Pully est, tout au long de la journée, l'exutoire de la Ville de Lausanne, ce qui est bien entendu inacceptable !

Dans l'autre sens, Est-Ouest il n'y a qu' $\frac{1}{4}$ de circulation de transit.

Les conclusions de l'étude de circulation démontrent bien l'inutilité de ce transit par la Rue de la Poste, car de toute façon, le flux principal de circulation se retrouve dans tous les cas, ou à travers le carrefour de la Clergère en direction de Pully-Nord, ou sur l'Avenue de Lavaux (nouveau rond-point Samson-Reymondin). Donc, pourquoi les automobilistes ne rejoignent-ils pas immédiatement, dès Lausanne, les Avenues de Rumine ou du Léman pour emprunter ensuite l'Avenue de Lavaux ? Il suffit de les y inciter à temps par une signalétique adéquate.

L'étude montre également que seulement 12% de la circulation sur la Rue de la Poste est liée à des personnes s'arrêtant à Pully ! Sur l'une des 36 places de parc actuellement disponibles le long des trottoirs.

En conséquence, on voit tout l'intérêt de modérer et de limiter la circulation de véhicules à moteurs à travers la Rue de la Poste.

On va me rétorquer que la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud et le PALM ne prévoient pas une telle situation nouvelle. Mais je répondrais immédiatement, qu'il est de notoriété public que la Ville de Lausanne ne

consulte pas les autres communes quand elle agit et que de toute façon un plan Directeur de Circulation n'est qu'une intention, et en aucun cas une doctrine.

Développement

Je propose donc, que la Municipalité de Pully, avec l'appui du Conseil Communal, de la société civile et surtout des commerçants de Pully, étudient, un futur Centre de notre Ville progressivement déchargé, voir à terme libéré de la circulation automobile de transit sur la Rue de la Poste, la Grand'Rue et l'Avenue du Prieuré. Et ceci de la fin du rond-point de la gare, jusqu'à la sortie actuelle du parking du Prieuré sur l'Avenue Samson-Reymondin.

Dans ces rues, déchargées de circulation automobile, un Groupe de travail, comprenant tous les acteurs concernés (Un petit groupe existe déjà à l'heure actuelle et s'est mis à l'œuvre entre autre en faisant une enquête auprès des commerçants, mais ce groupe devrait être largement étoffé.) doit imaginer et promouvoir un **CENTRE DE LA VILLE DE PULLY, CONVIVIAL, ANIME ET COMMERCIALEMENT ATTRACTIF.**

Bien entendu que l'imagination sera de mise est que l'on peut déjà dire qu'à terme, les présences rébarbatives des vitrines vides et closes de l'Office de la Population, d'une Grande Salle Pulliérane occupée très sporadiquement et pratiquement jamais la journée (qui dispose d'une placette et d'un porche couvert à arcades, qui ne demandent qu'à être animé en permanence !), d'une Banque à vitrines closes et d'un Poste de Police, seront à revoir complètement. Ce qui donne de nouvelles perspectives intéressantes pour les commerçants, car comme on le sait très bien, le nombre et la diversité des commerces attirent les clients selon le précepte : le monde attire le monde.

Le Groupe de travail, réunissant tous les acteurs concernés, doit donc imaginer, ce qui est loin d'être insurmontable puisque que pratiquement toutes les autres villes de ce Canton (Aigle, Lausanne, Lutry, Morges, Nyon, Vevey, Yverdon, etc..), de Suisse et d'ailleurs ont déjà fait ce pas et l'on pratiquement toutes brillamment réussi ! A tel point que tous les acteurs concernés se frottent les mains par la suite, bien entendu une fois le pas franchi !

Pully, Cité soi-disant dortoir, se doit enfin de se réveiller et ce Projet y contribuera. Quid de Lutry, pratiquement tout aussi proche de Lausanne qui depuis plusieurs années, par sa convivialité, est devenue beaucoup plus attrayante que Pully ?

Bien entendu que comme toujours, et c'est le cas dans chacune de ces opérations, les commerçants s'inquiètent, car on leurs propose une nouvelle donne et que cela change leurs habitudes. Ceci se traduit d'ailleurs, aujourd'hui par une Union des Commerçants et Artisans de Pully

(UCAP) moribonde, alors qu'on a justement maintenant besoin d'acteurs forts !

Je ferais de toute façon remarquer aux commerçants, qu'à l'heure actuelle de crise financière, les affaires ne se développent plus toutes seules et c'est donc bien à la Communauté Publique de créer les conditions cadres pour que le Commerce puisse s'épanouir pour le bien de toute la Communauté Pulliérane ainsi que de nos hôtes.

Ce Projet d'envergure doit impérativement se dérouler par étapes. Il devrait être élaboré et entériné par le Conseil Communal avant la fin de cette législature et la mise en place, par étapes, devrait intervenir durant toute la législature suivante.

En effet pour se différencier dans la concurrence Nationale et Internationale de plus en plus acharnées, le Produit : Pully, ne peut plus uniquement compter sur ses atouts, bien connus de tous jusqu'à aujourd'hui, mais il doit évoluer et surtout INNOVER en ayant des plus particulièrement compétitifs.

Conclusion.

Vu ce qui précède, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de prendre acte de ma Motion et de la renvoyer à l'examen d'une Commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité pour que celle-ci rédige un Préavis au Conseil Communal.

Michel Aguet
Conseiller Communal

Pully, le 11 février 2009